



DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Formulaire à compléter et transmettre au Pôle Citoyenneté et Vie Quotidienne
15 jours avant la date de la manifestation

Identification de l'organisme demandeur

Organisme concerné :

Représenté par :

En qualité de :

Adresse de l'organisme :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Lieu (si possible adresse complète) et motif de la manifestation

.....

.....

Horaires de la manifestation

.....

.....

Date(s) et heure de la buvette demandée

Du : au : de : à

Catégorie de boissons

(Ordonnance n° 2015-1682 du 17 décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration des entreprises et des professionnels qui redéfinit la composition des groupes de boissons et fusionne les licences II et III)

- 3^{ème} catégorie qui comprend les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Souhaite :

- Récupérer l'arrêté au PCVQ (Pôle Citoyenneté et Vie Quotidienne)
- Que l'arrêté me soit transmis par mail (si différente de celle de l'association) :

.....

Demande faite le :

Signature du demandeur

Commune de Fillière

300, rue des Fleuries • Thorens-Glières • 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 82 32 • Mail : accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr

www.commune-filliere.fr